

SOMALIE

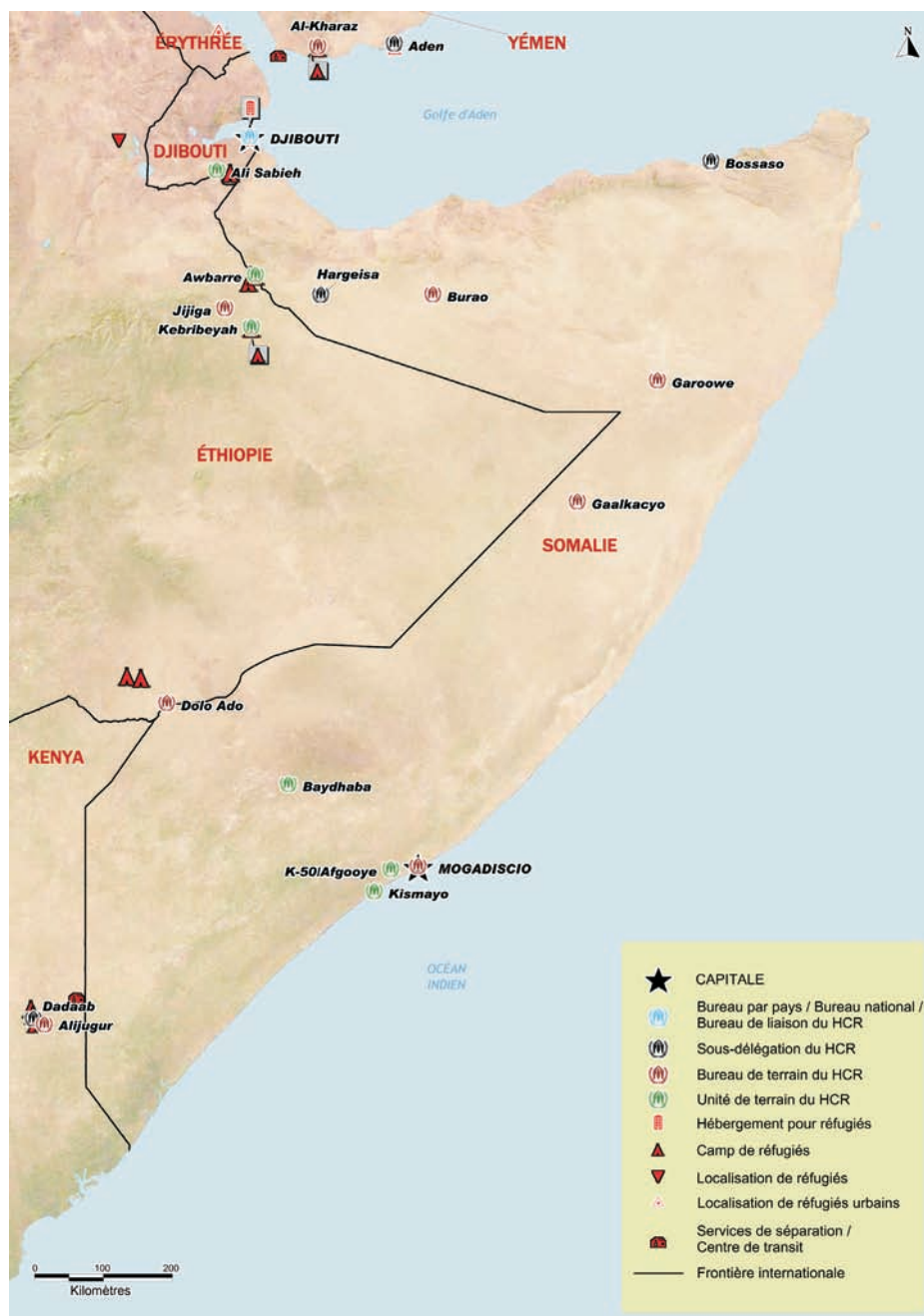
Environnement opérationnel

Contexte

La violence qui fait rage au sud et au centre de la Somalie et la crise humanitaire qu'elle provoque dans ces régions ne montrent aucun signe d'apaisement. À Mogadiscio, les combats, les attentats terroristes et les bombardements systématiques sèment la mort et la destruction, forçant des centaines de milliers de gens à fuir la ville. En dépit de l'appui apporté par les forces de maintien de la paix de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Gouvernement fédéral de transition ne parvient pas à ramener la stabilité nécessaire pour améliorer la situation. Pendant la seule année 2010, les combats ont entraîné le déplacement de plus de 200 000 personnes en Somalie et l'exode de 70 000 autres dans des pays voisins.

De nouveaux mouvements rebelles, qui auraient des liens avec des mouvements islamistes implantés au sud et au centre de la Somalie, sont apparus au « Puntland » et au « Somaliland ». Au « Somaliland », le mouvement rebelle s'oppose à la sécession qui a séparé le territoire de la Somalie. Le HCR s'inquiète de l'impact négatif qu'une montée de la violence pourrait avoir sur les opérations humanitaires menées au « Somaliland » et au « Puntland ».

Les organisations d'aide sont confrontées à des menaces et à des manœuvres d'intimidation de la part des insurgés opérant au sud et au centre de la Somalie. Cet environnement dangereux et imprévisible a imposé la suspension des opérations humanitaires dans certains secteurs, ce qui a encore aggravé les souffrances de la population. La fourniture



Chiffres prévisionnels pour la Somalie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Éthiopie	2 100	2 100	2 500	2 500
	Pays divers	60	60	50	50
Demandeurs d'asile	Éthiopie	30 000	7 500	35 000	8 800
	Pays divers	80	40	50	30
Réfugiés rapatriés	Somalie	100	100	100	100
Déplacés internes	Somalie	1 513 000	0	1 633 000	0
Total		1 545 340	9 800	1 670 700	11 480



Un collaboratrice du HCR s'entretient avec des déplacées internes afin de les sensibiliser aux violences sexuelles et sexistes et aux moyens d'y remédier.

UN / M. DEGHATI

de l'aide étant particulièrement difficile en Somalie, le HCR et ses partenaires tirent parti de toutes les occasions qui se présentent pour délivrer des articles non alimentaires et des matériaux pour abris aux déplacés internes, qui en ont grand besoin.

La piraterie s'est développée de manière fulgurante dans les eaux côtières, ce qui a provoqué une forte hausse des coûts d'assurance des navires, tout en déroutant et retardant les cargos qui transportent l'aide humanitaire. Les retards pris dans la distribution de l'aide humanitaire ont aggravé l'état nutritionnel de la population somalienne. L'instabilité et la pauvreté dont souffrent des pays voisins ont également produit des mouvements migratoires mixtes qui passent par la Somalie et tentent désespérément de traverser le golfe d'Aden pour rallier le Yémen et des pays plus éloignés. Bon nombre de personnes tombent alors entre les mains de trafiquants.

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Intensifier les mesures destinées à réduire les flux migratoires mixtes en direction du golfe d'Aden.
 - ☞ *Les réfugiés et les rapatriés reçoivent une protection et une assistance multisectorielle.*
 - ☞ *Des programmes de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus, de production vivrière et d'élevage atténuent l'impact des mouvements migratoires mixtes.*

Procédures de protection équitables

- Renforcer la protection, notamment la détermination du statut de réfugié et la réinstallation, au « Puntland » et au « Somaliland ».
 - ☞ *Les autorités du « Somaliland » et du « Puntland » sont formées à la protection des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes.*
 - ☞ *Les demandes d'asile et les dossiers de réinstallation sont traités en temps utile.*
- Surveiller les violations des droits de l'homme et convaincre les acteurs compétents de promouvoir le respect des principes de protection fondamentaux, au profit des communautés vulnérables et déplacées.

Besoins et services essentiels

- Contribuer à l'amélioration de l'environnement opérationnel pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire.
- Fournir des abris ainsi que des articles domestiques et d'hygiène de base aux personnes relevant de la compétence du HCR.
 - ☞ *Allocation d'abris temporaires, à savoir 1 000 abris pour le programme exécuté au « Somaliland », 2 000 au « Puntland » et 3 000 au sud et au centre de la Somalie.*
 - ☞ *Quelque 100 000 familles de déplacés internes, ou au moins 40 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR, reçoivent des articles non alimentaires.*
 - ☞ *Environ 30 pour cent des femmes et des adolescentes déplacées reçoivent des protections périodiques.*
- Atténuer l'impact de la crise alimentaire et améliorer la sécurité alimentaire des réfugiés et des déplacés internes.
 - ☞ *Des activités génératrices de revenus, ainsi que des activités liées à la formation professionnelle, à la production vivrière et à l'élevage atténuent les souffrances causées par la crise alimentaire et permettent aux*

réfugiés et aux déplacés de renforcer leur autosuffisance.

Participation et autogestion communautaires

- Renforcer la protection et les moyens d'existence communautaires pour aider les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes déplacées.
- Améliorer les conditions de vie des demandeurs d'asile, des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes et favoriser l'accès à des moyens d'existence.
 - ☞ *Des interventions de renforcement des moyens d'existence et d'autosuffisance axées sur la communauté sont menées au profit de femmes et d'autres groupes vulnérables.*

Solutions durables

- Promouvoir des solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés internes.
 - ☞ *Des mesures sont prises pour contribuer à la création de conditions propices à des retours durables au « Somaliland » et au « Puntland ».*
 - ☞ *Au travers d'une étroite collaboration avec les autorités, des sites sont mis à la disposition des déplacés internes.*
 - ☞ *Des entretiens sont organisés afin de réinstaller des personnes réfugiées en Somalie dans des pays tiers.*

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Réinstallation, de la Réhabilitation et de la Reconstruction.

Ministère de l'Intérieur

ONG :

Action on Semi Arid Lands

Agricultural and Rural Development Organization

Aide de l'Église norvégienne

Barreau du Puntland

Bay Women Development Network

Bureau d'aide juridique de l'Université d'Hargeisa

Centre for Development and Child Rights

Centre for Education and Development

Commission de lutte contre le sida - Puntland

Comprehensive Community Based Rehabilitation

Conseil danois pour les réfugiés

Conseil norvégien pour les réfugiés

Galkayo Education Centre for Peace and Development

Galkayo Medical Foundation

Ganana River Agriculture Development Association

Gruppo per le relazioni transculturali

Hargeisa Voluntary Youth Committee

Hiran Women Action on Advocacy

Intersom Relief and Development Organization

Intersom Italie

Kaalo Relief and Development

Puntland Centre for Human Rights and Democracy

Relief International

Save the Children (Royaume-Uni)

Sean Deverux Human Rights Organization

Solidarités France

Somali Association for Rehabilitation and Development

Somali Birth Attendants Cooperation

Somali Children Welfare and Child Rights Watch

Somali Social Development Organization

Somaliland People's Development Organization

Taakulo Community Development

Veterinary Aid (Royaume-Uni)

We are Women Activists

Partenaires opérationnels

Autres :

BCAH

CICR

FAO

FNUAP

OIM

OMS

ONU-Habitat

PAM

PNUD

UNICEF

○ Besoins

La plupart des déplacés internes vivent dans des zones d'installation temporaires situées dans des secteurs où la densité de population est déjà forte, ou sur des terrains appartenant à des particuliers. Ils sont fréquemment en butte aux abus des propriétaires et leur accès aux services essentiels et aux denrées de base est insuffisant. L'environnement de protection des déplacés internes est précaire, en particulier dans le cas des déplacés originaires du sud et du centre de la Somalie, que les autorités du « Somaliland » et du « Puntland » considèrent comme des immigrants en situation irrégulière.

Les moyens d'existence qui s'offrent aux déplacés internes sont très limités, ce qui les expose à des risques supplémentaires en matière de protection. Il est nécessaire d'accroître les formations professionnelles, ainsi que les possibilités de renforcement de l'autosuffisance et des moyens d'existence, en particulier pour les femmes vulnérables.

Déjà victime d'une crise politique et humanitaire, la Somalie a été touchée par une grave sécheresse. Les bâches en plastique que les déplacés reçoivent ne sont pas assez solides pour résister au climat rigoureux et doivent être remplacées fréquemment. Il n'y a pas assez d'eau dans les zones d'installation et certains déplacés internes en viennent à acheter de l'eau d'une qualité douteuse. Les femmes doivent traverser de longues distances à pied pour aller chercher de l'eau et s'exposent ainsi à des viols et à d'autres formes de violence.

Seul un nombre limité de femmes et d'adolescentes déplacées reçoivent des protections périodiques, souvent fournies en quantité insuffisante et de manière irrégulière. Faute d'articles domestiques et d'hygiène suffisants, nombre de femmes et de jeunes filles vivant dans des zones d'installation de déplacés et au sein de

communautés d'accueil ne peuvent participer aux activités communautaires. Enfin, l'insuffisance des fonds a empêché d'étendre les programmes de lutte contre le VIH et le sida au-delà d'Hargeisa.

Stratégie et activités en 2011

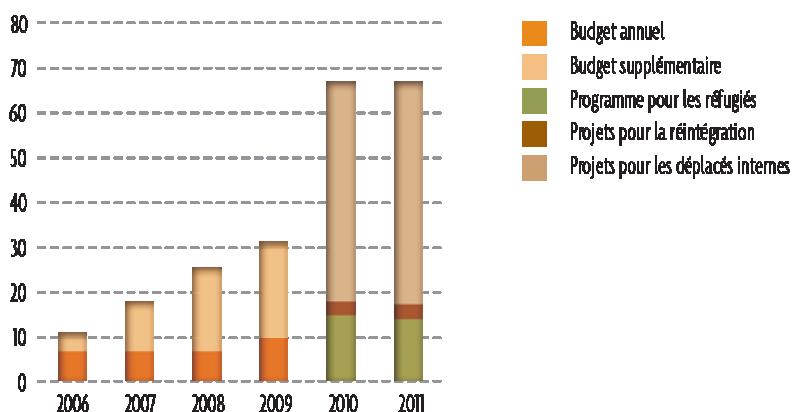
La stratégie du HCR pour son opération en Somalie sera articulée autour d'une planification fondée sur des données factuelles, de méthodes de protection novatrices, d'interventions souples et d'une capacité de protection renforcée. Le Haut Commissariat entreprendra par ailleurs des activités de sensibilisation et de plaidoyer afin de mobiliser un soutien plus conséquent pour son programme en Somalie et d'imprimer un nouvel élan à l'Équipe spéciale sur les migrations mixtes, composée du HCR, de l'UNICEF et de l'OIM.

En 2011, l'Organisation continuera de se consacrer en priorité à la distribution de matériaux pour abris d'urgence et d'articles non alimentaires aux personnes qui relèvent de sa compétence dans les zones d'installation de déplacés internes et dans d'autres sites. Elle entend également protéger et assister les réfugiés, tout en recherchant des possibilités de rapatriement librement consenti, d'intégration sur place et de réinstallation. Les rapatriés bénéficieront d'une aide pour se réintégrer durablement dans leur pays d'origine. Des activités génératrices de revenus et des formations professionnelles aideront les personnes qui relèvent de la compétence du HCR à assurer leur subsistance et les dissuaderont d'entreprendre des migrations clandestines qui mettent leur vie en danger.

Par ailleurs, le HCR s'efforcera de consolider l'environnement de protection au « Somaliland » et au « Puntland ». Le Haut Commissariat soutiendra les autorités locales dans ces territoires, afin d'édifier des

Budget du HCR en Somalie 2006 – 2011

Millions (dollars E-U.)



institutions durables aptes à protéger les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés et des déplacés internes.

L'Organisation prévoit de réorienter progressivement ses opérations sur le nord du pays. Le traitement de mouvements migratoires mixtes demeurera au premier plan des priorités en 2011.

○ Contraintes

L'insécurité qui règne au sud et au centre de la Somalie a considérablement restreint l'espace humanitaire et la présence de groupes d'insurgés a rendu l'accès difficile. La faiblesse de l'environnement de protection au « Puntland » et au « Somaliland » constitue également une grave contrainte. La fourniture de l'aide humanitaire en Somalie est devenue une entreprise risquée et coûteuse. L'apparition de mouvements rebelles au « Puntland » et au « Somaliland » engendrera sans doute des risques supplémentaires, retardant l'exécution des projets du HCR dans ces régions.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

Conformément à la stratégie des Nations Unies, qui vise à stabiliser le pays et à

soutenir le Gouvernement fédéral de transition, le HCR renforcera sa collaboration avec tous les acteurs intervenant en Somalie. En étroite coopération avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays, il consolidera la programmation conjointe, tout en assurant conjointement la direction des modules de la protection et des abris d'urgence. Le Haut Commissariat améliorera sa capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence au sein du module des abris d'urgence.

| Informations financières |

Le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de déplacés internes augmente en Somalie, tout comme leurs besoins. À la suite du lancement de l'évaluation des besoins globaux, le budget du HCR pour la Somalie a plus que doublé. En 2010, un appel distinct a été lancé pour permettre au HCR de répondre aux besoins des Somaliens qui s'enfuyaient à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et au Yémen, ainsi qu'à ceux des personnes déplacées en Somalie. Le budget pour la Somalie en 2011 s'élève à 66,7 millions de dollars E.-U. et financera notamment la distribution d'articles non alimentaires et d'abris d'urgence aux déplacés internes, ainsi que l'appui aux moyens d'existence.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	6
□ Effectifs totaux	106
Internationaux	21
Nationaux	63
JEA	2
VNU	20

Budget 2011 pour la Somalie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Cadre juridique national	120 649	0	236 527	357 175
Cadre administratif national	117 821	0	0	117 821
Politiques de migrations nationales et régionales	384 993	0	0	384 993
Prévention du déplacement	0	0	1 771 527	1 771 527
Coopération avec les partenaires	122 166	0	309 567	431 733
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	107 821	0	191 527	299 348
Non-refoulement	120 649	0	171 527	292 175
Protection de l'environnement	0	584 809	0	584 809
Sous-total	974 099	584 809	2 680 673	4 239 581
Procédures de protection équitables				
Enregistrement et établissement de profils	745 471	0	1 078 579	1 824 050
Accès aux procédures d'asile	206 345	0	0	206 345
Définitions du réfugié et de l'apatride	143 946	0	0	143 946
Détermination de statut juste et efficace	899 610	0	0	899 610
Documents individuels	229 946	0	0	229 946
Documents d'état civil	252 206	0	0	252 206
Sous-total	2 477 524	0	1 078 579	3 556 103

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Les projets destinés à renforcer les moyens d'existence des déplacées vulnérables ne seront pas mis en œuvre, ce qui aura un effet négatif sur l'autosuffisance.
- Seulement 15 pour cent des femmes en âge de procréer recevront des protections périodiques, contre les 30 pour cent initialement prévues.
- Seulement 30 pour cent des déplacés internes recevront des articles non alimentaires et des abris d'urgence.
- Le HCR ne pourra pas assurer le suivi post-distribution dans toutes ses zones d'intervention en Somalie.
- Il n'y aura pas suffisamment de personnel chargé de la détermination du statut pour liquider l'arriéré de demandes d'asile au « Somaliland » et au « Puntland ».
- Le programme de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste ne sera pas totalement exécuté.
- Les mesures appliquées pour améliorer la sécurité du personnel et des locaux seront limitées.
- Les programmes destinés aux autorités nationales et régionales, et visant à renforcer leur capacité de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes ne seront pas totalement mis en œuvre, de sorte que l'environnement de protection sera faible.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Protection contre la violence et l'exploitation				
Effets du conflit armé	0	0	279 283	279 283
Système de gestion de la sécurité communautaire	0	0	299 021	299 021
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	472 240	0	2 259 542	2 731 781
Protection des enfants	246 599	0	192 247	438 847
Liberté de mouvement	0	0	92 247	92 247
Détention non arbitraire	0	0	374 677	374 677
Accès aux solutions juridiques	463 772	0	1 030 731	1 494 502
Sous-total	1 182 611	0	4 527 749	5 710 358
Besoins élémentaires et services essentiels				
Eau	0	758 846	0	758 846
Abris et autres infrastructures	0	0	24 443 051	24 443 051
Articles ménagers et d'hygiène de base	799 290	0	1 192 692	1 991 982
Soins de santé primaire	739 290	0	0	739 290
VIH et sida	199 290	0	733 048	932 338
Éducation	954 290	0	0	954 290
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	627 757	0	685 918	1 313 675
Sous-total	3 319 917	758 846	27 054 709	31 133 473
Autogestion et participation communautaires				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	224 460	319 106	417 865	961 430
Autogestion de la communauté et représentation équitable	155 992	0	291 048	447 041
Autosuffisance et moyens d'existence	1 414 460	1 349 106	4 930 859	7 694 424
Sous-total	1 794 912	1 668 211	5 639 772	9 102 895
Solutions durables				
Réinstallation	812 299	0	0	812 299
Sous-total	812 299	0	0	812 299
Relations extérieures				
Relations avec les donateurs	0	0	117 193	117 193
Mobilisation des ressources	0	0	117 193	117 193
Information publique	0	0	192 193	192 193
Sous-total	0	0	426 580	426 580
Logistique et appui aux opérations				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 236 058	0	5 424 575	7 660 633
Gestion de programme, coordination et appui	960 877	294 659	2 782 251	4 037 787
Sous-total	3 196 935	294 659	8 206 826	11 698 419
Total	13 758 297	3 306 525	49 614 888	66 679 709
Budget 2010 révisé	14 630 158	2 825 023	49 233 310	66 688 491